Formulaire de demande d'utilisation de locaux et/ou préaux pour l'organisation d'une fête ou manifestation hors horaires scolaires

A envoyer, **au minimum 30 jours avant la fête ou la manifestation** à : gerance.locaux.SDEN@geneve.ch

DEMANDEUR :……

INSTITUTION :……

NOM DE L'ECOLE : …… NO POSTAL: ……

BUT DE LA FETE/ MANIFESTATION : ……

DATE DE LA FETE : …… HORAIRE DE LA FETE : de …… à ……

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :……

REPONDANT-E DE LA FETE ET DE LA SECURITE : ……

TELEPHONE PORTABLE : …… COURRIEL : ……

QUELS LOCAUX ET/OU QUELLES SURFACES SONT SOUHAITE-E-S ?

- ☐ Salle de gymnastique n°……
- ☐ Salle polyvalente n°……
- ☐ Aula n°……
- ☐ Restaurant scolaire n°……
- ☐ Préau ouvert
- ☐ Préau couvert
- ☐ Autre(s) : ……
  veuillez précisez le n° de la salle

AUREZ-VOUS BESOIN DE BANCS, DE TABLES, etc. ?

Les tours de tri sont obligatoires lors de fêtes ou de manifestions

☐ oui ☐ non

(Si oui, un formulaire de demande de location de matériel vous sera envoyé.)

Attention : aucun matériel ne sera disponible à partir du 1er juin.

UTILISEREZ-VOUS UNE TENTE ?

☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez joindre un croquis, en précisant les dimensions de la tente.

UTILISEREZ-VOUS UNE SONORISATION ?

☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez préciser l'horaire d'utilisation : ……

AUREZ-VOUS DES BESOINS ELECTRIQUES ?

☐ oui ☐ non

Si oui, pour quels lieux ?

☐ Salle de gymnastique
☐ Salle polyvalente
☐ Aula
☐ Restaurant scolaire
☐ Préau ouvert
☐ Préau couvert
☐ Autre(s) : ……

Veuillez préciser, ci-dessous, le type de matériel raccordé, le nombre ainsi que la puissance.

Type de matériel raccordé	Nombre	Puissance en Watts (préciser la tension)

Le Service de l'enfance (SDEN) autorise le branchement provisoire d'appareils électriques sur son réseau uniquement si :

- le matériel est en bon état,
- il est conforme aux normes suisses,
- il est raccordé avec des rallonges conformes.

Le boîtier de raccordement mis à disposition est équipé de disjoncteurs différentiels de sécurité pour les installations extérieures.
Le ou la demandeur-euse est seul-e responsable du branchement, de la mise en service et de l'utilisation du matériel. Le SDEN décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes entraînant un incendie ou des dommages sur du matériel privé et/ou du service.

Bonnes pratiques :

- Utiliser plusieurs circuits plutôt que des multiprises au bout des rallonges.
- Toujours dérouler complètement les enrouleurs pour éviter la surchauffe.
- Protéger les prises de la pluie.

OCCUPEREZ-VOUS LE DOMAINE PUBLIC ?

1. Organisation d'un cortège ?

☐ oui ☐ non

(Si oui, joindre un descriptif et préciser le parcours)

2. Occupation des rues ?

☐ oui ☐ non

(Si oui, préciser : stands, banderoles, etc.)

……

……

3. La fête ou la manifestation risque-t-elle de provoquer un afflux inhabituel de voitures ?

☐ oui ☐ non

Cette demande ne constitue pas une confirmation officielle sans l'accord préalable du service de l'enfance.

Nous vous informons également que toutes les fêtes ou événements qui se déroulent hors temps scolaire doivent être annoncées auprès du canton via le site e-démarche au minimum 30 jours avant la fête.

Signature du répondant ou de la répondante **de la fête et de la sécurité** :

……

Signature de l'agent-e responsable d'équipe ou d'exploitation **de l'école** :

……

Copie: Direction de l'établissement scolaire concerné